

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 Janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf Janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Pierre PETIT – Maire.

Etaient présents :

Mme CABOT Irène – Mme DEMAREST Pascale – Mme LECAUDE Fabienne : Adjointes
Mme LALMANT Marie-Françoise – M. BOTTE Michel – M. DEBONNE Eric – M.
DESER Alain – M. DUPRAY Claude – M. HOUISSE Bastien – M. HOUDEVILLE Daniel – M. GARNIER
Hervé – M. HUBY Jacques – M. LEDRAIT Didier formant la majorité des membres en exercice.
Absent excusé : M. BURETTE Stéphane

Monsieur DEBONNE Eric a été désigné secrétaire

Le compte-rendu de la séance du 27 Novembre 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Communauté de communes Inter Caux Vexin – désignation du représentant de la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées

Vu, la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin, en date du 06 Décembre 2018, ayant décidé l'instauration du régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU),

En optant pour le régime de la FPU, la CCICV se substituera à ses communes membres pour la gestion et la perception, sur l'ensemble de son périmètre, des produits de la fiscalité professionnelle, dès 2019, à savoir :

La CCICV votera le taux de CFE unique sur tout le territoire et décidera des exonérations. Le but étant de supprimer la concurrence entre les communes membres d'une même communauté de communes.

Un mécanisme d'attribution de compensation (AC) sera institué.

Une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT) composée de représentants de l'ensemble des communes membres, sera chargée de définir les méthodes d'évaluation et de calculer les montants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- désigne M. PETIT Jean-Pierre représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,
- autorise M. PETIT Jean-Pierre à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies pour l'alimentation du patrimoine des collectivités
LE CONSEIL MUNICIPAL

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Grugny d'anticiper ses achats en adhérant au nouveau groupement de commandes d'achat d'énergies pour l'alimentation de son patrimoine à compter du 1^{er} janvier 2020,

Considérant qu'eu égard à son expérience, le SDE76 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte des membres,

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **Décide** l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé pour la fourniture d'électricité, de gaz et services associés,
- **Décide** d'accepter les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,
- **Autorise** le SDE76 en tant que coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune et, ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- **S'engage** à exécuter, avec la ou les entreprise(s) retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune est partie prenante,
- **Autorise** Monsieur le Maire, à transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés dans les énergies souhaitées,
- **Donne** mandat au coordonnateur de groupement de commandes pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseaux.

SDE76 – Remplacement des lanternes énergivores

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le remplacement des lanternes énergivores rue de la République et rue des Ecoles.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable, et après discussion, charge Monsieur le Maire de demander au SDE 76 un devis global pour le remplacement des lanternes au Vert Buisson – Ormesnil et au Ménillet.

SDE – Entretien et maintenance Eclairage Public

Après explications fournies par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide l'adhésion de la commune au contrat de maintenance de l'éclairage public proposé par le SDE 76.

Demande de report du transfert de la compétence eau potable et assainissement des eaux usées

Monsieur le Maire expose qu'en vertu de l'article 64 de la loi N° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République les communautés de communes exercent de plein droit les compétences « eau » et « assainissement » au 1^{er} Janvier 2020

Néanmoins, l'article 1 de la loi N° 2018-702 du 3 Août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes permet à 25 % au moins des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de sa population de s'opposer au transfert des compétences « eau » et « assainissement » à la communauté de communes, dès lors que la communauté de communes n'exerce pas déjà, y compris de manière facultative, tout ou partie de ces compétences à la date de la publication de la loi (JORF du 05/08/2018).

Dans ce cas, le transfert obligatoire n'interviendra qu'en 2026, sauf décision contraire de la communauté de communes validée par la majorité qualifiée des communes et ne faisant pas l'objet de la minorité de blocage.

Considérant que les communes de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin ont la possibilité de s'opposer au transfert des compétences « eau » et « assainissement » avant le 1^{er} Juillet 2019 dès lors que la Communauté de Communes n'exerçait pas, à la date de publication de la loi du 3 Août 2018, soit le 5 Août 2018, les dites compétences.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Grugny :

- DECIDE de s'opposer au transfert de la compétence « eau » et « assainissement » à la Communauté de Communes Inter Caux Vexin,
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre et signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Travaux supplémentaires Route de l'Etablissement

Les travaux de restructuration et aménagements paysagers des voiries Rue André Martin et Route de l'Etablissement sont maintenant achevés. Des travaux supplémentaires de consolidation devront être réalisés en bordure de la départementale RD2 et feront l'objet d'un 3^{ème} bon de commande pour un montant de 30.347.12 € H.T. et 36.146.54 € T.T.C.

Projet d'aménagement de la maison de Madame MALAS en logements locatifs

Présentation des différents plans proposés par le bureau d'étude VERALIGNÉ ARCHITECTURE chargé du projet d'aménagement de la maison de Madame MALAS en logements locatifs.

Le Conseil Municipal se réunira ultérieurement afin d'étudier ces plans.

Informations diverses

- * Assises Normandes de l'Education – réunion provoquée en amont par Mme MORIN DESAILLY
- * Salle des Jeunes : détérioration – le coût des réparations sera supporté par la famille du jeune qui a réservé la salle. Faut-il ne réserver la salle des jeunes qu'aux mineurs ? Faut-il augmenter le prix du chèque de caution ?
- * réunion au Département – problème de prolifération des frelons asiatiques
- * remplacement du réfrigérateur du restaurant scolaire, l'ancien servira de boîte livres.

Séance levée à 20 heures 20